

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président  
Mme CORINE GENDRON, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE  
DE LA ONZIÈME CHUTE DE LA RIVIÈRE MISTASSINI  
PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 18 février 2015 à 13 h  
Centre sportif de Girardville  
425, avenue Brisson

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 18 FÉVRIER 2015

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. MARTIN ALLARD ..... 2

SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE..... 4

M. LUC SIMARD

CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DE VAL-JALBERT ..... 13

M. JACQUES GIRARD ET M. DANY BOUCHARD

Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY..... 22

MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE,

M. LE LMAIRE MICHE PERREAULT..... 33

CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE LA RÉGION 02 ..... 34

M. DANIEL TREMBLAY

### RECTIFICATION

M. DENIS TAILLON, PROMOTEUR..... 40

MOT DE LA FIN ..... 41

### AJOURNEMENT

---

**SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2015  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5  
**M. DENIS BERGERON, président :**

10  
Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini* par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

15  
Bienvenue aussi aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

20  
Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette commission d'enquête.

25  
Cet après-midi, nous allons poursuivre la présentation des mémoires par les participants et les échanges avec la commission. Alors, comme on l'a souligné hier, le temps imparti pour les présentations est de quinze (15) minutes et, le cas échéant, un échange avec les membres de la commission.

30  
En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre, à la table d'accueil à l'arrière. Et je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

35  
J'aimerais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein; je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Alors, je le répète, aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience et je vous rappelle également que ces séances sont enregistrées.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. MARTIN ALLARD**

45

**LE PRÉSIDENT**

Alors, maintenant, j'inviterais le premier participant à venir nous présenter son mémoire, Monsieur Martin Allard, s'il vous plait.

50

Bonjour, Monsieur Allard.

**M. MARTIN ALLARD :**

55

Bonjour, Monsieur Bergeron et Madame la commissaire, je vous félicite pour avoir ajouté une lampe, c'est très utile.

**LE PRÉSIDENT :**

60

On est à l'écoute.

**M. MARTIN ALLARD :**

Bon.

65

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.)**

**LE PRÉSIDENT :**

70

Merci, Monsieur Allard pour votre présentation. Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

75

Oui, merci. J'aimerais revenir peut-être sur la fin de votre présentation. Si on devait recommander un vaste échantillon en efficacité énergétique pour la région, connaissez-vous le potentiel d'efficacité énergétique plus spécifiquement, parce que je comprends que vous extrapolez des ratios de la Commission, mais avez-vous une idée plus spécifique du potentiel qui existerait et du type de retombée auquel on pourrait s'attendre?

80

**M. MARTIN ALLARD :**

Bien, on aurait les mêmes retombées. Savoir le potentiel exactement pour la région, je ne le sais pas, mais je sais qu'il s'agit de circuler dans les rues pour voir bien des fois qu'il y a des

85

fenêtres qui ne sont pas changées, des vieilles fenêtres des années 30, qui ont trente (30) ans, quarante (40) ans, il y aurait sûrement de nombreuses maisons qui auraient besoin d'efficacité, de retombées économiques.

À combien exactement le potentiel? Ça, je ne pourrais pas le dire, mais c'est sûrement la même chose qu'ailleurs.

90

**LA COMMISSAIRE :**

Puis à votre connaissance, l'exercice n'a pas été fait?

95

**M. MARTIN ALLARD :**

Bien, la semaine passée, j'ai envoyé justement un courriel à monsieur Normand Mousseau, qui a coprésidé la Commission sur les enjeux énergétiques, puis il me répondait qu'il y avait un potentiel de deux mille à quatre mille mégawatts (2 000 à 4 000 MW) de potentiel à la grandeur du Québec, là.

100

Mais de toute façon, c'est bien évident que ça a plus de retombées locales que les minicentrales qui sont à court terme. Toutefois, une fois la... c'est plus dispendieux aussi, aménager une centrale, c'est vraiment beaucoup plus dispendieux.

105

De toute façon, que ce soit l'Agence d'efficacité énergétique ici au Québec, la Commission sur l'énergie énergétique, c'est ça qu'ils avaient recommandé l'année passée. Dans la première recommandation, ils disaient que c'était la consommation qu'il fallait gérer. Le Québec n'a pas un problème de production d'énergie, il a un problème de consommation d'énergie.

110

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci d'avoir répondu à nos questions, Monsieur Allard.

115

**M. MARTIN ALLARD :**

O.K.

120

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation.

---

**M. LUC SIMARD**

125

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant la Société de gestion environnementale à venir présenter son mémoire s'il vous plait.

130

**M. LUC SIMARD :**

On a le temps de se prendre un verre d'eau?

135

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, la parole est à vous.

140

**M. LUC SIMARD :**

Merci.

145

Tout d'abord, la Société de gestion environnementale tient à remercier tout le personnel du BAPE pour l'intérêt qu'ils portent aux mémoires déposés dans le cadre du projet de la 11e chute. Le processus entourant l'analyse de projets par le BAPE est essentiel et démontre que notre société compte parmi les plus démocratiques au monde. Il permet de réaliser des débats nécessaires autour de projets de développement importants pour le Québec en mettant à l'avant-scène l'environnement et l'acceptabilité sociale, des contraintes pour certains, mais essentielles pour les communautés qui vivent à proximité de ces infrastructures.

150

Rapidement, la LGE, nous, on est un OBNL établi à Dolbeau-Mistassini, donc on est établi à Dolbeau-Mistassini depuis 1993, on travaille vraiment au niveau de la mise en valeur de l'environnement, gestion d'espaces verts et on veut concilier le développement socioéconomique avec la protection de l'environnement.

155

En introduction, peut-être passer rapidement sur le texte que j'avais émis, tout simplement mentionner que nous, on vise vraiment à faire l'analyse du projet en fonction des axes de développement durable, donc en fonction du volet environnemental, du volet social et du volet économique, donc le document est construit de cette façon.

160

Au niveau des aspects environnementaux. Tout projet de développement de centrales hydroélectriques aura nécessairement des impacts sur les divers milieux physiques et biologiques, et ce, pendant les différentes phases de son implantation.

165 D'ailleurs, dans son exercice d'étude d'impact, la Société de l'énergie communautaire du  
Lac-Saint-Jean a pris en considération les préoccupations des citoyens et des autres parties  
prenantes intéressées sur les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet de  
centrale.

170 Avant de traiter des impacts sur le milieu, nous avons cru bon de donner notre point de  
vue sur la question des impacts environnementaux des différentes filières énergétiques.

175 Donc, le développement de la filière hydraulique. Le développement de la filière  
hydraulique pour la production d'électricité est un choix d'avenir pour le Québec. Cette source  
d'énergie est la plus propre au niveau environnemental, et à de nombreux points de vue.  
L'analyse du cycle de vie des différentes sources d'énergie démontre que l'hydroélectricité au fil  
de l'eau est celle qui a le moins d'impact quant à l'émission de gaz à effet de serre.

180 Certains auteurs – Gagnon, ici, j'ai cité, et Pineau – ont publié des données qui  
démontrent que les autres filières basées sur les ressources renouvelables émettent de trois  
fois à treize fois – trois fois pour l'éolien, treize fois pour le photovoltaïque – plus de gaz à effet  
de serre.

185 Donc, en comparant ces données, on peut quand même établir que l'hydroélectricité au  
niveau des émissions de gaz à effet de serre a des avantages, même comparée aux autres  
ressources renouvelables, aux autres filières renouvelables, mais là, je ne prends même pas en  
compte les filières produites à partir de pétrole, c'est des quantités, pour le gaz naturel, de cent  
soixante fois plus (160) fois plus d'émissions de gaz à effet de serre par mégawatt produit, donc  
c'est vraiment des quantités assez importantes.

190 Quant à l'émission des autres polluants atmosphériques – là, ici, dans mon document, il y  
a une petite erreur, c'est au niveau de la réduction des molécules qui réduisent l'ozone  
stratosphérique et non troposphérique. Au niveau du smog photochimique et des molécules  
acidifiantes, principalement du CO<sub>2</sub>, la filière hydraulique au fil de l'eau est là encore moins  
dommageable pour l'environnement.

195 J'ai certains graphiques qui démontrent qu'au niveau des molécules qui détruisent  
l'ozone, la couche d'ozone, donc on a des grandes variations comparativement aux autres  
filières, donc l'hydroélectrique est encore la plus productive.

200 On parle, par rapport au solaire, de quarante-deux (42) fois moins dommageables;  
l'éolien trois (3) fois moins et pour ce qui est, pour le smog, l'éolien émet deux (2) fois plus, deux  
point cinq (2,5) fois plus; le solaire vingt (20) fois plus; et quand on passe dans les autres  
filières, bien là, c'est vraiment des quantités très importantes.

205 De même, avec les composées responsables des pluies acides, entre autres du SO<sup>2</sup> où est-ce que l'éolien en produit huit (8) fois plus, le photovoltaïque quarante-cinq (45) fois plus, et là, je ne passe même pas le charbon, ça doit être exposant quelque chose le chiffre que j'ai indiqué.

210 Donc, l'émission des polluants ne pose pas de problématique direct pour le Québec, mais constitue un enjeu majeur pour la planète. En tant qu'organisation ayant à cœur la protection de l'environnement, nous croyons qu'il est important de développer cette filière et de maximiser l'utilisation de cette électricité propre en la valorisant auprès des entreprises et autres utilisateurs.

215 Le Québec doit miser sur ses forces et la présence d'un fort potentiel de production d'électricité propre à l'aide de pouvoir hydraulique doit être mis en valeur aux endroits appropriés, c'est quand même un élément très important, dans un optique de développement durable.

220 Le développement de cette filière n'est pas incompatible avec les programmes d'économie d'énergie, mais complémentaire au développement d'un portefeuille énergétique propre pour le Québec.

225 Maintenant, pour le projet en tant que tel, donc les impacts sur le milieu physique, donc nous, ce qu'on trouve c'est que les barrages au fil de l'eau ont un impact quand même très localisé sur le milieu biophysique. Ils ne provoquent pas d'enneolement important ni de changement significatif dans le débit des rivières.

230 Je prends comme exemple le barrage sur la rivière Mistassibi qui a été érigé en 2000, en plein cœur de la ville de Dolbeau-Mistassini, tout juste en amont de la chute des Pères, un élément naturel et patrimonial exceptionnel pour notre ville. Ce barrage n'a eu que très peu d'impacts sur le milieu physique de la rivière et pratiquement aucun citoyen n'a perçu de perturbations de l'environnement et de dommages.

235 Dans le cas de la Onzième Chute, les impacts devraient être quand même très localisés aussi et même, on aurait des avantages aussi, des éléments positifs au niveau du barrage, entre autres : diminution de production de frasil, donc les risques d'embâcles diminués, même chose au niveau des inondations, donc on pense qu'il y aurait des éléments qui pourraient aussi ajouter à la sécurité civile dans ce barrage-là.

240 Même chose au niveau du milieu biologique, donc le site choisi par la Société de l'énergie est stratégique pour la protection de la faune. En effet, la chute est infranchissable pour toutes les espèces de poissons incluant la ouananiche qui utilise la rivière Ouasiemscas pour aller frayer dans le bassin de la rivière Mistassini.



245 Pour ce qui est des milieux biologiques, le contrôle de débit prévu permettra de maintenir des conditions hydrauliques adéquates pour les frayères à dorés et à meuniers et les mesures d'atténuation apparaissent adéquates à la protection de ces espèces.

250 Nous jugeons que l'évaluation environnementale est complète, c'est-à-dire que les composantes physiques et biologiques du milieu susceptibles d'être touchées ont été convenablement étudiées.

255 La Société de l'énergie communautaire prévoit de prendre des moyens nécessaires afin d'atténuer et de compenser l'impact des futures activités sur l'environnement. En effet, suite à l'application des mesures d'atténuation, la majorité des impacts appréhendés sur les lieux physiques et biologiques sont jugés faibles ou moyens.

260 Du fait que la centrale au fil de l'eau produirait de l'énergie à même les apports naturels de la rivière et que l'absence de réservoir préservera davantage son caractère naturel, les impacts sur les écosystèmes seront d'autant plus minimisés.

265 Maintenant, au niveau des aspects sociaux. Donc, l'acceptabilité sociale est un enjeu très important à considérer dans tout projet d'aménagement de centrale hydroélectrique. Les utilisateurs du milieu en question ont des préoccupations qui doivent être nécessairement prises en considération dans le processus d'élaboration du projet.

Nous croyons que le promoteur a fait les efforts nécessaires afin d'obtenir l'assentiment de la population locale pour la réalisation du projet.

270 Il y a eu quand même des rencontres de préconsultation puis il y a même eu des rencontres de validation de ces préconsultations-là auprès des populations locales et il y aussi de nombreux aménagements, soit physiques, ou peu importe, qui ont été réalisés, qui sont prévus afin de répondre aux demandes d'entreprises, souvent touristiques et des citoyens.

275 De plus, les médias ont eu accès à l'ensemble de la documentation et, de ce fait, la population a pu se faire une idée précise du projet et des impacts sur le milieu, ce qui fait aussi que c'était même un projet qui a une transparence qui est quand même importante pour le milieu. Il est à noter que les entreprises touristiques qui utilisent le secteur ont des activités aussi mobiles et vont pouvoir s'adapter à la présence du barrage et de la centrale.

280 Et un point important quant à l'acceptabilité sociale du projet et que le promoteur est constitué d'un regroupement de représentants du milieu. N'est-il pas plus grande démocratie que les gens élus par la population développent leurs propres ressources naturelles au profit de leur communauté?

285

Le principe de subsidiarité est ici mis en pratique de façon éloquente et il devrait en être de même pour les autres ressources naturelles. On parle de la forêt, on parle d'autres ressources qui devraient être gérées par les milieux.

290 Les profits engendrés par l'exploitation de la ressource seront investis au bénéfice des communautés et les gestionnaires de ces fonds, bien en fait, c'est les élus des diverses communautés, les cinq partenaires sont délogeables en tout temps par la population.

295 La décision prise par les élus d'aller de l'avant avec le projet était connue de tous les gens et il y a quand même eu beaucoup de gens qui ont été reportés au pouvoir.

300 Ceci dit, la démocratie ce n'est pas non plus uniquement une élection aux quatre ans, on en est conscients, mais il y a quand même eu des gros exercices de consultation. Puis si on prend un exemple comme l'uranium, la filière uranium, où là, il y a eu vraiment des levées de boucliers de la population : « Non, on n'en veut pas », bien, on n'a pas le sentiment qu'on a eu cette levée de boucliers là dans notre milieu. On a eu de l'opposition, mais c'est quand même de l'opposition très isolée comparativement à d'autres problématiques environnementales.

305 Impact sur les autres utilisateurs. Tel qu'il a été démontré dans la section précédente, le projet engendre des impacts d'incidence moindre sur les milieux physiques et biologiques et donc nécessairement sur les utilisateurs. En effet, le projet vise une collaboration avec les acteurs du milieu concerné afin de maintenir des conditions favorables à la pratique des activités.

310 Dans le cadre de la centrale de la Onzième Chute, les usages qui risquent d'être plus affectés par les travaux de construction et d'exploitation de la centrale sont le récréotourisme et la villégiature. Plusieurs mesures d'atténuation sont prévues pour minimiser l'impact des activités de construction sur la qualité de vie des villégiateurs et des autres usagers.

315 Ça fait que pour ces raisons, parce qu'il découle d'un consensus au niveau local et qu'il engendre des retombées collectives, nous jugeons que le projet de centrale de la Onzième Chute est acceptable d'un point de vue social.

320 Au niveau des aspects économiques. Le volet économique est sans contredit d'une importance capitale dans ce projet. On investit dans un projet, c'est bien sûr, tout investisseur s'attend à un rendement sur son investissement. Il s'agit d'un projet qui génèrera des retombées importantes autant pour le Québec que pour les promoteurs locaux du projet. La durée de vie des barrages se mesure en dizaines, sinon en centaines d'années. La durée de vie économique, sans nécessité de réfection majeure, d'un barrage peut être évaluée à un minimum soixante (60) ans, soit vingt (20) ans de plus que la durée du contrat des promoteurs.

325

Donc, si on prend le coût unitaire moyen de production d'énergie produite par les centrales au fil de l'eau, c'est le moins élevé parmi les différentes filières, si on exclut le charbon qui présente des énormes contraintes environnementales.

330

Le coût de production d'énergie est même deux fois moins coûteux pour celle produite à partir de l'éolien. Ce faible coût est engendré par la longue durée de vie économique des barrages et la production constante en électricité, ce que ne peuvent faire l'éolien ou le solaire, par exemple, et même le nucléaire.

335

Il s'agit donc d'un choix judicieux pour la société québécoise de s'approvisionner de cette façon en électricité étant donné que les barrages appartiendront à Hydro-Québec dans seulement quarante (40) ans – ce n'est quand même pas si loin que ça, quand on prend un projet de société – alors qu'il continuera de produire pendant de nombreuses années.

340

De plus, nous sommes certains que le coût de carburant n'augmentera pas au cours des prochaines années, comme c'est le cas avec le gaz naturel, par exemple. Actuellement, les prix sont très bas, mais dans quarante (40) ans, dans trente (30) ans, dans vingt-cinq (25) ans, on ne peut pas prévoir quel va être le coût du carburant pour le gaz naturel ou d'autres, le charbon ou d'autres carburants.

345

Cette énergie que nous produisons est d'autant plus intéressante qu'elle est propre. Pour ce type d'énergie, certains clients sont prêts à payer davantage et ce phénomène s'accroîtra avec le temps. Les entreprises auraient plusieurs motivations à utiliser l'énergie renouvelable dont la réduction du risque relié aux futures exigences environnementales réglementaires, le marketing vert, l'amélioration de l'image ou la mobilisation des employés.

350

Le marché du carbone pourra aussi s'adapter et des crédits d'énergie renouvelable pourront peut-être être disponibles pour le Québec. Il faut que le Québec se donne une réelle politique énergétique du 21<sup>e</sup> siècle qui mette en valeur cette énergie propre, autant auprès des citoyens que des industries.

355

L'utilisation de cette énergie par l'industrie engendrera des retombées appréciables pour le Québec autant en taxes qu'en impôts et permettra de dynamiser notre économie.

360

En conclusion, le Projet de centrale sur la Onzième Chute est porteur du point de vue développement durable. La mise en valeur des ressources naturelles par les communautés locales est une gouvernance moderne qui responsabilise les communautés au lieu de les maintenir dans une attitude attentiste.

365

Les profits iront aux communautés afin de leur permettre de se développer et d'agir sur leur destinée future.

370 Les impacts sur l'environnement sont très localisés et atténués par plusieurs mesures d'atténuation. Certaines organisations écologistes mettront de l'avant que la rivière est vierge et qu'elle devrait le rester. La réalité est que la rivière ne sera touchée que sur une infime partie de son cours et que l'eau continuera tout de même de s'y écouler au même rythme et que le projet aura peu d'impacts, ni en aval, ni en amont.

375 Il faut tenter de sortir des dogmes et convenir que la filière hydraulique au fil de l'eau est la méthode la plus propre pour produire de l'électricité.

380 Le vrai défi qu'on a, au Québec, c'est qu'il faut qu'on se dote d'une politique énergétique plus agressive pour la promotion et l'utilisation de notre électricité qui est propre. Ça pourrait être un outil de développement économique puissant pour le Québec, mais aucun accent n'est mis sur la promotion de cette distinction unique que possède le Québec de produire quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de son énergie à partir d'énergie renouvelable. J'avais mis hydraulique, mais hydraulique, je crois que c'est quatre-vingt-seize pour cent (96 %) ou quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) qui vient de cette source-là.

385  
390 Donc, c'est vraiment un atout qu'on a au Québec, mais on vend cette énergie-là au même titre que l'énergie qui est produite à partir de charbon aux États-Unis. Je crois qu'on vit, on est en 2015 actuellement, on ne peut pas présumer du futur, mais il y a dix (10), quinze (15 ans), qui aurait pu penser que Greenpeace pourrait faire en sorte que des compagnies forestières perdent des contrats en raison de valeurs environnementales? Je veux dire, on aurait passé pour des fous un peu, mais pourtant c'est la réalité aujourd'hui.

395 Je prends un exemple. Je ne l'avais pas mis dans mon mémoire, j'ai fouillé un peu, mais au niveau des firmes de serveurs, au niveau informatique, c'est maintenant, selon certaines sources, deux pour cent (2 %) de la consommation mondiale de l'électricité qui sert pour les immenses parcs de serveurs, des firmes de serveurs pour Facebook, pour Google, pour Yahoo.

400 Par exemple, Facebook, ils se sont établis à Lulea, au nord de la Suède, en 2013, si je ne me trompe pas, pour des raisons comme ici. Qu'est-ce qu'ils ont? Ils ont un climat froid, puis ils ont de l'énergie cent pour cent (100 %) renouvelable. Pourquoi qu'ils ont été s'établir dans une place qui a de l'énergie cent pour cent (100 %) renouvelable?

405 Bien c'est parce qu'ils ont construit un centre de données en Oregon, je crois que c'est en fin 2009-2010, je n'ai pas les dates exactes, mais ce qui est arrivé c'est qu'il y a Greenpeace, qu'on connaît quand même assez bien dans notre secteur, ici, qui sont tombés sur leur dos puis

qui se sont mis à critiquer Facebook pour s'implanter dans des endroits où est-ce qu'ils produisaient de l'électricité à partir d'énergies non renouvelables et polluantes.

410 Ce qu'ils ont fait, Facebook? Bien, ils se sont retroussé les manches puis ils sont allés s'établir en Suède et il y a même un groupe Facebook de cent quatre-vingts mille (180 000) personnes qui était en place dans le temps pour soutenir, pour critiquer Facebook.

415 Donc, pourquoi que nous, on ne ferait pas des éléments similaires? C'est un élément, mais je pense que cette électricité-là qui est propre, on doit la mettre en valeur, on doit le dire qu'elle est, on ne peut pas dire non polluante, mais très peu polluante et c'est une politique qu'il nous faut de développement économique et de développement énergétique au Québec là-dessus. Et on peut même chauffer les bâtiments avec des parcs de serveurs comme ça, il y a énormément de choses à faire et c'est un marché qui peut représenter plusieurs dizaines de  
420 milliards de dollars au niveau mondial, l'informatique verte.

425 Donc, c'est uniquement un exemple que je donnais, mais c'est uniquement pour faire ressortir qu'il faut qu'on utilise notre énergie pour ce qu'elle est, une énergie qui est propre comparativement à tout ce qui se passe aux États-Unis, en Chine ou ailleurs dans le monde.

430 En terminant, il faut souligner que le projet suscite tout de même certaines appréhensions et aura aussi des impacts sur l'environnement. Nous croyons qu'il serait approprié que la Société d'énergie communautaire place une petite partie des profits dans un fonds territorial destiné à protéger et à mettre en valeur l'environnement.

435 Un bon exemple est la ville de Matane, qui a choisi de verser une partie des compensations monétaires perçues pour un lieu d'enfouissement technique localisé sur son territoire dans un tel fonds et qu'ils ont appelé un Fonds vert pour la municipalité.

Ce fonds pourrait, entre autres, servir à développer le transport électrique, on a des gens qui en ont parlé hier d'ailleurs, ou des projets qui visent la protection de l'eau, vu que notre barrage touche quand même à la ressource eau.

440 C'est une mesure qui serait quand même peu coûteuse par rapport à l'ensemble des retombées et qui donnerait quand même une image très positive des promoteurs du projet.

Donc, c'est une petite recommandation et je vous remercie de l'écoute que vous avez portée à notre mémoire.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation Monsieur Simard. Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

450 Oui, merci. En page 13 de votre mémoire, vous mentionnez que... en fait, vous faites un comparatif entre le coût unitaire moyen d'électricité produite par les centrales au fil de l'eau et les autres techniques, puis vous ramenez votre calcul à une question de durée de vie des équipements. Est-ce que vous avez des sources?

455 **M. LUC SIMARD :**

Oui, c'est une étude qui a été produite, c'est un mémoire qui a été produit, si je ne me trompe pas, c'est à l'IREQ. C'est monsieur Pineau qui avait fait l'étude entre autres, puis pour calculer le coût unitaire moyen, ils ont utilisé différents paramètres : le coût de carburant, le coût du carburant pour les ressources renouvelables, il n'y en avait pas; il y avait la durée de vie des équipements, la durée de vie économique, je n'ai pas tous les paramètres par cœur, mais il y avait quand même plusieurs paramètres qui étaient pris en compte pour comparer.

460 Pour une entreprise qui veut s'approvisionner en électricité, on prend Hydro-Québec, par exemple, tout dépendant des filières, bien, le coût unitaire à long terme, on ne parle quand même pas d'uniquement aujourd'hui, bien était moins élevé pour cette filière-là.

**LE PRÉSIDENT :**

470 Vous parlez beaucoup d'une nouvelle politique énergétique qui serait agressive, qui permettrait de faire la promotion de notre hydroélectricité de façon durable. Il y a une constante qu'on a entendue régulièrement dans le cadre des audiences, c'est l'efficacité énergétique. Comment situez-vous le portrait de l'efficacité énergétique dans le contexte de ce que vous proposez?

475 **M. LUC SIMARD :**

Bien, j'en ai glissé un mot, je ne me souviens plus à quelle page, là, au niveau de l'efficacité énergétique. Mais ce qu'on mentionnait c'est que le développement de la filière n'est pas incompatible avec des programmes d'économie d'énergie, loin de là. Parce que c'est des façons de s'approvisionner en énergie qui sont quand même très peu coûteuses, l'économie d'énergie, qui permettraient d'avoir un portefeuille énergétique propre encore plus considérable pour utiliser pour notre développement.

485 C'est deux choses, je crois, qui sont complémentaires. Pour prendre une expression, on peut mâcher de la gomme puis marcher en même temps. C'est un peu ça, là, je ne vois pas d'incompatibilité entre les deux.

**LE PRÉSIDENT :**

490 Éventuellement, verriez-vous le type de projet qui serait éventuellement soutenu  
financièrement par les bénéficiaires que générerait le projet? Est-ce que vous verriez la possibilité  
qu'on puisse prioriser des éléments comme l'efficacité énergétique ou des projets à caractère  
environnementaux?

495 **M. LUC SIMARD :**

500 Bien, effectivement, on parlait... une des recommandations, pratiquement la principale  
qu'on fait, c'est d'avoir un fonds, un fonds qui permettrait de soutenir des projets en  
environnement et l'efficacité pourrait en être un.

505 Le transport électrique, implanter des bornes ou favoriser l'achat de voitures électriques  
pourrait en être un autre, mais il y a souvent très peu d'initiatives dans les régions pour favoriser  
le transport électrique ou le transport en commun, c'est des exemples que j'ai donnés, mais ça  
serait intéressant si on avait un fonds pour développer un peu plus ces éléments-là dans notre  
secteur.

**LE PRÉSIDENT :**

510 Alors, je vous remercie d'avoir répondu aux questions de la commission, Monsieur  
Simard.

**M. LUC SIMARD :**

515 Merci.

520 \_\_\_\_\_  
**M. JACQUES GIRARD**  
**M. DANY BOUCHARD**

**LE PRÉSIDENT :**

525 Alors, j'inviterais maintenant la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert à venir  
présenter son mémoire, s'il vous plaît.

**M. JACQUES GIRARD :**

Bonjour, Monsieur le président, Madame la commissaire.

530

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour. Pourriez-vous nous identifier la personne qui vous accompagne pour les besoins de la transcription de l'audience, s'il vous plaît?

535

**M. JACQUES GIRARD :**

Oui. Alors, on a Dany Bouchard qui est directeur général de la Corporation.

540

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous êtes monsieur Girard, Jacques Girard, qui est le président du Conseil.

545

**M. JACQUES GIRARD :**

Moi, je suis Jacques Girard, oui, président du Conseil d'administration, exactement. Oui.

550

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, la parole est à vous.

555

**M. JACQUES GIRARD :**

Merci.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

560

**M. JACQUES GIRARD :**

Merci.

565

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Monsieur Girard. Peut-être un point, juste de compréhension : à la page 5 de votre mémoire, vous parlez de l'indexation du cent mille dollars (100 000 \$) de base avec un deux pour cent (2 %) d'indexation annuelle ainsi qu'un pourcentage de la production hydroélectrique de la centrale. Vous parlez que vous avez reçu un million six (1,6 M\$) pour la période de construction et elle recevra deux cent quarante-six mille (246 000 \$) pour la première année de redevances, en 2017.

570



**M. JACQUES GIRARD :**

Oui.

575

**LE PRÉSIDENT :**

Le un virgule six million (1,6 M\$) donc c'est récurant, auquel va se rajouter deux cent quarante-six mille dollars (246 000 \$) qui vont être indexés d'année en année?

580

**M. JACQUES GIRARD :**

En fait, c'est un premier versement d'un million six (1,6 M\$) pour les trois premières années.

585

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

590

**M. JACQUES GIRARD :**

La quatrième année, il y a deux cent quarante-six mille dollars (246 000 \$) qui sont versés et ces deux cent quarante-six mille dollars (246 000 \$)-là sont indexés à chaque année de deux pour cent (2 %).

595

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci pour la précision. L'autre élément, est-ce que vous faites partie du comité de suivi du projet de Val-Jalbert?

600

**M. JACQUES GIRARD :**

Oui.

605

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous seriez à même de pouvoir nous témoigner du fonctionnement du comité de suivi, s'il vous plaît.

610

**M. JACQUES GIRARD :**

615 Écoutez, il y a eu plusieurs rencontres. Actuellement, je peux vous dire que tout  
fonctionne sur des roulettes. Je ne vous dirai pas que la négociation a été facile. Dans ma vie,  
j'en ai vécu des négociations en quarante-deux (42) ans de carrière. J'ai même négocié en  
contrepartie avec quelqu'un qui avait posé une bombe au Manoir Richelieu. Alors, je peux vous  
dire que la négociation n'a pas été frimée. Ça a été vraiment, là, chacun des deux partenaires  
qui a fait des concessions pour en arriver là.

620 Maintenant, le suivi, bien, ça va se dérouler aussi dans les prochaines années, les  
prochaines semaines, les prochains mois. La centrale est en opération, il reste certains points à  
régler. Par exemple, au niveau du débit esthétique c'est réglé.

625 Maintenant, au niveau des heures d'opération, eh bien, on va s'ajuster, autant les deux  
organisations, à savoir : il y a une ouverture le matin ou un début d'opération de la saison  
touristique le matin à 9 h, par exemple, bon, est-ce que le début de la chute va augmenter  
progressivement ou ça va être un boom à 9 h?

630 Le soir, on a des touristes qui sont là, nos heures d'opération tiennent compte, nos heures  
de débit esthétique tiennent compte d'un certain nombre d'heures pour la journée et d'un certain  
nombre d'heures pour le soir. Maintenant, en fonction de la météo, il y a toutes sortes  
d'ajustements qui vont continuer à se négocier, à se discuter.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Seriez-vous à même de pouvoir me préciser la composition du comité, la représentativité,  
la fréquence des réunions, le type d'information qui serait véhiculée par les travaux du comité  
de suivi?

640 **M. JACQUES GIRARD :**

O.K. Dany, tu veux préciser un peu plus?

645 **M. DANY BOUCHARD :**

650 Il y a eu un comité de négociation qui était constitué d'administrateurs de la Corporation  
du Parc régional et d'administrateurs de la Société de l'énergie communautaire, et dans le cadre  
de l'implantation du projet, il y a un autre comité qui a été formé qui est, lui, un comité de suivi  
des travaux et des ententes, à partir de l'entente d'intégration et de complémentarité.

Parce qu'il y a deux contrats : il y a l'entente, je dirais, financière et l'entente qui régit le cadre des deux organisations, mais il y a aussi une entente d'intégration et de complémentarité à l'intérieur de laquelle toutes les clauses pour le suivi de la construction sont inscrites.

655

Donc, il y a eu peut-être, je vous dirais, cinq ou six rencontres du comité de suivi, il y en a encore eu une récemment.

660

Comme monsieur Girard disait, on poursuit nos discussions par rapport à tous les éléments qui sont inclus dans cette entente de complémentarité et d'intégration-là, donc et à tout moment, les deux directeurs généraux de chacune des organisations, au besoin, entre les rencontres du comité de suivi, on était constamment en communication.

665

Donc, le comité de suivi partageait un ordre du jour où, dans le fond, on discutait des travaux à venir, des ajustements qu'il y avait à faire. Parce qu'évidemment, dans le cadre d'un projet comme celui-là, il faut s'ajuster de part et d'autre, parce que ce n'est pas toujours comme dans le livre, comme quand on l'écrit, mais le comité de suivi avait toujours, comme préoccupation, de s'assurer de gérer l'impact du projet versus l'impact du calendrier des opérations touristiques et ça s'est très, très bien déroulé.

670

Puis chacune des organisations a mis sur la table ses préoccupations, puis on a avancé là-dedans. Et de part et d'autre, il y a des travaux qui se faisaient dans les intervalles des rencontres, mais c'est un mécanisme qui est tout à fait adéquat puis qui nous a permis de passer au travers de tout ça, puis d'arriver aujourd'hui avec un projet qui est très bien intégré.

675

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Peut-être me suis-je mal exprimé. Vous parlez du comité de suivi, puis je comprends que c'est en regard de la réalisation du projet comme tel.

680

**M. DANY BOUCHARD :**

Oui.

685

**LE PRÉSIDENT :**

Moi, je parlais plutôt d'un comité de suivi, plutôt un comité de relations communautaires. Dans le sens, vous allez éventuellement rentrer en production, puis vous allez devoir – en tout cas, à ma connaissance, on a pris connaissance de votre site Internet, vous avez un comité de relations communautaires, c'est ce que je comprends? À moins que j'aie mal compris le...

690

**M. JACQUES GIRARD :**

695

En fait, le comité de suivi en tant que tel, pour le projet, c'est le président de chacune des deux organisations et le directeur général. Alors, il y a eu des rencontres régulières, au besoin, je dirais, mais probablement sur une base de deux à trois mois et ça, ça va se poursuivre.

**LE PRÉSIDENT :**

700

O.K.

**M. DANY BOUCHARD :**

705

C'est probablement, Monsieur le commissaire, ce même comité-là qui devra faire les relations avec le milieu une fois l'implantation du projet et, si besoin il y a de faire un autre comité ou de faire vraiment une intervention plus pointue, bien là, on verra au niveau des deux organisations s'il est pertinent d'en créer un autre.

710

**LE PRÉSIDENT :**

715

O.K. Parce que j'étais sous l'impression, en prenant connaissance du site de la Société, qu'il y avait un genre de comité de suivi communautaire qui avait été formé puis qui aurait, autrement dit, à superviser les activités qui sont en cours à partir du moment où la production est partie en quelque sorte.

**M. DANY BOUCHARD :**

720

O.K. Mais c'est le même comité, en fait. Il y a peut-être, c'est ça, une méprise, pas une méprise, mais une...

**LE PRÉSIDENT :**

725

Une mauvaise compréhension.

**M. DANY BOUCHARD :**

730

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de cette précision. Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

735

Bien, peut-être, moi, je n'ai pas encore tout à fait saisi, là. Je comprends qu'il y a un comité formé de trois personnes qui est responsable du suivi plus spécifique des opérations?

**M. DANY BOUCHARD :**

740

Quatre personnes.

**LA COMMISSAIRE :**

745

Quatre personnes? Et que vous avez en même temps un autre comité plus large sur ce qui s'est passé en termes de construction et des négociations sur des points qui posaient problème. Est-ce que c'est ça que je comprends ou pas?

**M. DANY BOUCHARD :**

750

En fait, si je peux me permettre, il y a eu un comité qui a été mis en place entre les deux organisations pour la négociation des ententes et il y a eu deux éléments, il y en a un qui touchait plus l'intégration et la construction de la centrale et il y a un comité supplémentaire qui est un comité de suivi construction, qu'on pourrait dire dans le fond, qui était les deux directeurs généraux et les deux présidents des organisations qui, lui, s'est vu de façon plus... c'est ça, plus souvent dans le cadre du projet.

755

**LA COMMISSAIRE :**

760

Donc, le mécanisme qui servirait à une reddition de comptes avec la population, ça serait lequel puis comment il fonctionne?

**M. DANY BOUCHARD :**

765

Ça serait plus du côté de la Société de l'énergie communautaire, je vous dirais, à ce moment-là que ça se ferait, je vous dirais.

**LA COMMISSAIRE :**

770

J'ai d'autres questions, une question technique, tout d'abord, puis après, une question un peu plus générale.

Je me demandais si vous aviez, si vous anticipiez une modification de la fréquentation du site. Vous avez, dans votre annexe 1, page 17, les achalandages pour 2009 à 2013 avec, bon,

775 évidemment, les perturbations dues à la construction. Donc, ma première question était celle-là : qu'est-ce que vous anticipez comme fréquentation dans les prochaines années?

780 Et la deuxième question, plus générale, qui découle un petit peu de ce que vous avez mentionné dans votre intervention, vous avez parlé de points plus difficiles de négociations, est-ce que c'est possible de nous dire sur quels éléments il y a eu des débats difficiles où les talents de négociateur étaient requis, je dirais? Et aux vues de cette expérience-là, quels enseignements on peut tirer de votre expérience qui peuvent être utiles au projet de la Onzième Chute?

785 **M. DANY BOUCHARD :**

Premier volet?

790 **M. JACQUES GIRARD :**

Oui.

**M. DANY BOUCHARD :**

795 Pour ce qui est de la fréquentation, Madame la commissaire, c'est sûr qu'au cours des dernières années, les trois dernières années, on a dû ajuster notre calendrier d'opération en fonction des étapes de construction de la centrale. À partir de 2015, on aura un calendrier qui sera revenu à la normale, donc on pense qu'au cours des trois prochaines années, on va certainement anticiper une hausse de la clientèle quand même assez importante.

800 Je pense que le projet de la minicentrale suscite beaucoup d'intérêt. Déjà, en 2015, avec le lancement de ce nouveau produit-là combiné à tout ce qui a été fait au cours des dernières années dans l'investissement du site va nous permettre de progresser de manière intéressante. Je ne vois pas de progression aussi importante; on parlait de vingt-cinq pour cent (25 %) sur cinq ans, mais c'est surtout dû au projet de la construction. Mais on peut certainement penser que d'ici deux, trois ans, le site puisse atteindre un achalandage de soixante-dix, soixante-douze mille (70-72 000) visiteurs par année.

810 **M. JACQUES GIRARD :**

En termes de négociation, il n'y a pas eu vraiment d'affrontement, sauf qu'il y a eu... au départ, les parties avaient chacune leur vision du site. Le site, comme je vous le disais tout l'heure, c'est un site patrimonial, qui est classé « bien culturel », puis un des gros attraits du site, c'est la chute elle-même, quand on regarde tous les sondages qui ont été faits depuis des

815

années. Donc, le débit esthétique, jugé esthétique de la chute était un des points les plus importants dans la négociation.

820

L'autre point, ça a été les heures de turbinage ou les heures d'utilisation de façon touristique. Alors, il y a eu des concessions majeures qui ont été faites par la Société de l'énergie communautaire. En termes de débit, par exemple, la proposition qui avait été soumise au BAPE était de six mètres cubes seconde ( $6 \text{ m}^3/\text{s}$ ) et l'entente finale a été de sept mètres cubes seconde ( $7 \text{ m}^3/\text{s}$ ), le débit esthétique.

825

En termes d'heures d'opération, on a dix-huit cent cinquante-huit (1 858) heures d'opération, il y a un certain nombre d'heures qui sont considérées pour le jour, un certain nombre d'heures pour le soir et puis actuellement, on est en discussion pour un certain nombre d'heures supplémentaires, dépendant de la température, différentes conditions, pour permettre d'extentionner le débit esthétique.

830

**LA COMMISSAIRE :**

Et sur les enseignements éventuels de cette expérience passée pour le futur?

835

**M. JACQUES GIRARD :**

Bien, écoutez, je pense que la discussion puis l'échange entre des partenaires sérieux puis respectueux, c'est la meilleure façon de faire. Il n'y a jamais eu d'échanges coriaces entre les deux parties, ça a toujours été chacun exprimait sa position et puis à force d'arguments, bien écoutez, on a fini par se rencontrer quelque part comme dans toute bonne négociation.

840

**LA COMMISSAIRE :**

Quand vous parlez des deux parties, c'est vous et le promoteur ou il y a d'autres?

845

**M. JACQUES GIRARD :**

Nous et le promoteur.

850

**LA COMMISSAIRE :**

Bien.

855

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup de votre présentation et d'avoir répondu aux questions de la commission, Messieurs.

860

**M. JACQUES GIRARD :**

Merci.

865

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

870

---

**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY**

**LE PRÉSIDENT :**

875

Alors, j'inviterais maintenant Madame Marie-Claude Paris-Tanguay, s'il vous plait, à venir faire sa présentation.

Bonjour, Madame Tanguay.

880

**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY :**

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

885

Alors, vous avez quinze (15) minutes, nous vous écoutons.

**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY :**

890

Ça ne sera pas long, je vais m'étendre un peu, là.

**LE PRÉSIDENT :**

895

Là, on comprend que c'est une présentation verbale, vous n'aurez pas de document à déposer à la commission?



**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY :**

900 Non, à moins que je puisse vraiment en déposer, là. Je pensais que je ne pouvais pas, mais si jamais... peut-être. Si je peux, peut-être.

**LE PRÉSIDENT :**

905 Nous vous écoutons.

**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY :**

910 Merci de me l'offrir. Alors, bonjour! Je m'appelle Marie-Claude, comme vous m'avez présentée, j'habite à Roberval. Je suis une citoyenne, dans le fond. Je suis ici à mes frais, dans le fond, bien évidemment, contrairement à d'autres, mais moi, je suis ici à mes frais pour faire valoir mon opinion.

915 Je vais ramasser mes idées un peu, parce que sinon je pourrais me perdre, ça fait que je vais y aller comme ça.

920 Avec le temps, j'en suis presque venue à me considérer un peu comme une abonnée du BAPE, mais pourtant, cette fois-ci, je n'ai pas écrit de mémoire, contrairement à d'habitude. La raison est simple, c'est parce que j'en ai un petit peu assez, dans le fond, de dépenser du temps, de l'énergie puis même des fois des sous, dans le fond, de manière bénévole, à produire des documents qui sont destinés à une instance qui est non décisionnelle.

925 Je ne vous en veux pas, je sais que c'est votre travail, mais avec le temps, je me suis rendu compte que c'était peut-être un peu lourd dans la vie quand il faut que tu gères aussi ton ménage, tout ça, avec tes enfants.

930 Il y a aussi le fait que même avec toute la bonne volonté du monde de produire un rapport digne de ce nom, ce qui, soit dit en passant, n'a pas toujours été le cas dans mon expérience, là, mais le BAPE, il n'a quand même pas le pouvoir d'approuver ou de rejeter un projet qui est soumis par le gouvernement en place. Puis là, c'est les Libéraux en ce moment.

Dans le fond, le BAPE, moi, ce que je me suis rendu compte avec le temps, c'est qu'il fait ou pas, des recommandations au gouvernement puis que le gouvernement, lui, en grande partie, bien, il s'en fiche pas mal de mon avis à moi, là. Ça fait que c'est ça.

935 Mais j'ai tout de même quand même décidé de brûler du pétrole, de Roberval à Girardville, puis de prendre une demi-journée à mes frais, cela va sans dire, pour venir au moins signifier mon opinion sur le projet de la minicentrale hydroélectrique sur la Onzième Chute, ici.

940 Je le fais, je vous dirais, sans espoir réel sur l'issue du processus, mais je le fais quand même pour ma tranquillité d'esprit de citoyenne, je pourrais dire, réveillée.

945 C'est pour toutes ces raisons-là que j'ai décidé de présenter un mémoire verbal seulement pour ne pas passer soixante-dix (70) heures à étudier des documents à n'en plus finir, puis à se bourrer la tête de notions que ce n'est pas nécessairement à la portée de n'importe quel citoyen non plus, c'est beaucoup de travail. Ça fait que j'ai décidé d'en faire un verbal.

950 J'ai pris quelques heures pour me préparer, hier, avant-hier, puis c'est ça. Ça fait que, dans le fond, ça ne sera pas un mémoire pointu, ni au niveau économique, ni au niveau écologique ni social, mais c'est quand même mon opinion.

955 Dans le fond, ce que je pense, ça pourrait facilement être résumé par trois articles de journaux qui sont assez récents, il y a ce lui d'Alexandre Shields, dans *Le Devoir*, qui est paru le 16 février dernier. Puis il y aurait, il y a les commentaires que les citoyens ont laissés, les internautes ont laissés à la suite de cet article-là aussi, que ça représente bien mon opinion.

960 Puis il y a aussi les deux parties de Daniel Breton, qui a écrit : *Le scandale des petites centrales*, qui était ministre de l'Environnement à l'époque où c'était celui de Val-Jalbert qui était dans le collimateur.

965 Dans le fond, Alexandre Shields, lui, dans *Le Devoir*, qu'est-ce qu'il met l'accent c'est sur la situation déficitaire alarmante de nos surplus énergétiques ainsi que sur le fait que tout nouveau projet de production énergétique, incluant la petite hydraulique, ça devrait immédiatement être remis en question, voire d'en suspendre les investissements en cours. En gros, c'est ça, je ne m'étendrai pas sur le sujet, il y en a qui ont fait des mémoires de 20 pages pour en parler de ces surplus-là. Je pense qu'on est au courant, ça résume bien une grande partie de mon opinion.

970 Pour ce qui est des commentaires qui ont été laissés par les internautes suite à cet article précis là, moi, je trouvais ça vraiment pertinent, en tout cas, pour moi, pour mon opinion. Il n'y en a pas un, en tout cas en date d'hier soir, il n'y avait pas un des commentaires qui ont été laissés, qui venaient pour contredire monsieur Shields, loin de là.

975 Je vais vous faire ça rapide, là, on y parlait entre autres d'arrêter de vendre notre électricité au rabais; d'arrêter l'hémorragie le plus vite possible sans quoi, nos surplus continueraient d'être donnés à des multinationales qui, eux autres, font des gros profits.

On pouvait aussi y lire qu'il n'y avait aucune explication qui pouvait cautionner pareil « entubage » des Québécois – alors, c'est toujours en parlant des surplus énergétiques-là.

980 Il y en a un autre aussi qui dénonçait la fausse politique énergétique en vigueur qui nous fait payer la facture tout en laissant s'enrichir les acteurs de la collusion puis de la corruption dans la construction.

985 Il y en a un autre qui s'offusquait, lui, du début des activités de la Table de consultation sur l'efficacité énergétique, je pense que c'était vendredi passé ou pas loin de ça. Il soulignait, dans le fond, qu'il n'y avait aucun des participants présents qui était un expert en environnement. Il disait qu'il y avait, la plupart qui était des progazières, puis aussi que les autres qui venaient de l'étranger, je ne sais plus trop d'où, de la Suède ou je ne sais pas trop quoi, ils n'avaient pas l'air d'être au courant, ni de nos fameux surplus, ni de notre contexte actuel réel non plus, ici, au Québec, en ce moment, avec la conjoncture actuelle.

990 Les commentaires, bon, ils continuent comme ça leur chemin. J'en suis venue à me dire : coudon, les Québécois, ils ont l'air d'être beaucoup plus renseignés sur le sujet qu'il n'y a pas si longtemps, ça m'a un peu fait chaud au cœur.

995 Bon. Monsieur Daniel Breton, lui, avec son scandale des petites centrales, j'ai trouvé qu'il ne mâchait pas ses mots, ça m'a fait un peu de bien. J'ai trouvé que le fait, peut-être, de ne plus être en politique, ça lui donnait peut-être une liberté de parole accrue, j'en étais contente.

1000 Il parle beaucoup de copinage, de financement illégal de firmes de génie-conseil, de promoteurs en conflit d'intérêts, puis tout comme moi, il en a assez, je pense, des projets qui appauvrissent l'ensemble des Québécois au profit de quelques-uns. Je ne vous lirai pas tout son article, il est facile à trouver. Sûrement que vous l'avez même déjà lu.

1005 Dans le fond, moi, ce que je me dis, c'est que malgré tout le martelage intellectuel dont on est victime, moi, je le sais qu'un projet de minicentrale hydroélectrique, surtout une minicentrale hydroélectrique en 2015, bien, c'est tout sauf un projet de développement durable, dans le fond.

1010 Bon, pour illustrer un peu mon propos, je vais me... ce n'est pas parce que je veux me montrer ou quoi que ce soit, mais je vais me citer moi-même, puisque j'ai souvent eu à faire l'exercice de penser à tout ça, je me suis dit : tiens, ce que j'ai dit est encore valable, ça fait que je vais me citer moi-même. C'était pendant ma présentation de mémoire au BAPE pour Saint-Joachim en avril 2013. Je disais ceci, je disais :

1015 *« Parlons-en du développement durable. Cette notion qui, je l'espère, sera bientôt folklorique semble avoir été créée de toutes pièces pour permettre aux paradigmes économiques présents de continuer en toute bonne conscience écologique maquillée. En effet, le principe de base qui devrait être examiné avant toute chose pour conclure au développement durable est la nécessité. Si le projet ne comble pas un réel besoin, il crée alors du superflu. »*

1020

Et là je disais :

*« Et du superflu, Monsieur le président, ça n'est rien d'autre que du gaspillage. »*

Fin de la citation.

1025

Selon moi, votre examen du présent projet, il devrait s'arrêter là, point final. Selon moi. Il n'y a pas de besoins, bien il n'y a pas de projet. C'est aussi simple que ça. C'est ça.

1030

Parce que, bon, j'ai été voir sur le site du gouvernement, sur le site Internet du gouvernement du Québec, je suis allée voir, j'ai trouvé qu'est-ce que vraiment, pour nous, officiellement, le développement durable ça signifie, puis dans le fond ce n'est pas très compliqué, c'est :

1035

*« Un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »*

1040

Ce n'est pas très compliqué, puis un projet comme celui de la Onzième Chute, comme le programme des minicentrales au complet, il n'a aucun rapport avec qu'est-ce que c'est que du développement durable, si on regarde sa définition. Ça ne répond pas à des besoins du présent, puis ça compromet la capacité des générations futures à répondre aux leurs, que ça soit au niveau économique, social, mettez-les toutes, ce n'est pas du développement durable, pour moi.

1045

Ça continuait comme ça, en disant :

*« Le développement durable, ça s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement. »*

1050

Donc ça, on le sait. Moi, ce que je me dis, c'est qu'au niveau économique, un projet comme celui-là, bien, c'est la catastrophe. Je pense qu'il y a assez de gens qui ont démontré comment que ça faisait perdre à l'État, c'est une catastrophe.

1055

Après ça, au niveau environnemental, bon, quand même que c'est au fil de l'eau, il n'y absolument rien qui nous oblige à modifier un écosystème de la sorte en ce moment. Ça fait qu'au niveau environnemental, c'est une aberration aussi, là. Quand même qu'il n'y a pas cinquante mille (50 000) poissons en voie de disparition là, c'est absurde de modifier un lieu comme ça quand on n'en a pas de besoin. On n'est pas en survie, là.

1060

Après ça, au niveau social, bien moi, je me dis que c'est nous, l'ensemble des Québécois, bien on est victime d'une immense manipulation de masse. Puis ça, ça s'appuie, selon moi, sur notre ignorance beaucoup, sur notre sentiment d'impuissance aussi à changer les choses, puis sur, surtout, je trouve, sur les fausses séparations qu'on nous a mises dans la tête, qui existeraient entre régions, puis entre les régions puis les grands centres aussi.

1065

On consulte la population ici pour Girardville, mais dans le fond, la société d'État, c'est tout le monde.

1070

Puis là, on joue là-dessus, on traite les gens de Montréal de « plateaupithèques » qui ne se mêlent pas de leurs affaires ou quoi que ce soit. Je veux dire, ils payent aussi au bout du compte. C'est ridicule de tenir les gens comme ça, séparés.

1075

Moi, dans le fond, j'en conclus facilement que ça devient, pour moi, c'est une fausse acceptabilité sociale. Si l'ensemble était consulté réellement, avec une vraie question, on n'en serait pas là aujourd'hui, je pense. Le programme des minicentrales, c'est dépassé.

1080

Alors, toujours selon le fameux site du gouvernement qui parlait du développement durable, de qu'est-ce que c'est le développement durable au Québec, on pouvait lire aussi sur les objectifs du développement durable. Ça m'a beaucoup intéressée, ça m'a même, je vous dirais, un peu fait vibrer, en quelque sorte. J'ai eu l'impression que ça aurait pu être moi qui aurais écrit ces mots-là, sur le site. Ça disait :

1085

*« Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partage un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Ils posent un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humain dans la pauvreté. Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant; qu'il faut remédier aux insuffisances de modèles de développement axés sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Il faut donc – puis là, il citait trois choses – maintenir l'intégrité de l'environnement, assurer l'équité sociale et viser l'efficacité économique. »*

1090

1095

Bon. Moi, quand je vois qu'on se base sur ces mots-là pour après ça conclure que des projets comme celui de la Onzième Chute ou celui... en tout cas, les autres que j'ai vus avant, quand je vois qu'on se base sur ces mots-là pour conclure que c'est des bons projets, excusez l'expression, mais moi, je capote, là. Je capote. Ce n'est pas ça, les mots, là. C'est fini de se faire bourrer de mots avec des nouvelles définitions, là, puis moi, je capote avec ça.

1100

Ensuite, je suis allée me rafraîchir un peu la mémoire sur votre instance, dans le fond, pour laquelle vous travaillez, puis dans le fond, j'ai résumé un peu la mission de votre

organisme puis ce n'est pas compliqué, dans le fond, c'est d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, laquelle englobe les aspects écologique, social et économique. C'est à peu près ça.

1105 Ça fait que, s'il vous plaît, si vous pouviez dire à nos élus que ce qu'on a besoin, c'est d'un changement complet de paradigme, en fait. C'est ce que je pense, puis c'est ce que la logique même aussi, selon moi, nous dit.

1110 Bon. Je vais citer un peu Daniel Breton dans ses deux parties du scandale des minicentrales, ça reflète vraiment bien ce que je crois. Il nous dit ceci, il nous dit :

*« Lorsque d'un d'un côté le gouvernement coupe les vivres aux régions et de l'autre, relance des projets de petites centrales en région, il est normal que celles-ci disent oui, car elles voient ces projets comme de potentielles bouées de sauvetage. »*

1115 Moi, j'en conviens de ça. Il dit aussi :

1120 *« Si je peux comprendre que certaines municipalités et des promoteurs voient d'un bon œil la mise sur pied de tels projets, ces projets, au bénéfice de quelques-uns, appauvrissent l'ensemble du Québec et n'apportent aucune innovation. »*

C'est vrai aussi. Je n'en veux pas au promoteur, il y a une opportunité là, elle est à saisir. Il dit aussi ceci, il dit :

1125 *« Dans le passé, on a déjà eu un système où un pour cent (1 %) des retombées économiques d'Hydro-Québec allait aux régions. Ce système a été stoppé lorsqu'on a démarré les projets de petites centrales. Je suggère qu'on y revienne, même qu'il soit augmenté à deux pour cent (2 %). Si on veut aider les régions, ça serait pas ma plus équitable. Ça laisserait beaucoup moins de place à de tels projets à la fois destructeurs de l'environnement et qui ouvrent la porte au copinage et à la collusion. »*

1130 Moi, je suis tout à fait d'accord avec lui, là-dessus, en tout cas.

1135 Bon. J'ai dit aussi quelque chose, lors du BAPE de Val-Jalbert, quand j'ai déposé mon mémoire, je vais vous le dire. Dans le fond, je disais :

1140 *« Une bonne dose de confiance en de nouvelles idées, doublée d'un lâché prise au niveau de la mainmise économique et de l'évasion fiscale seront nécessaires à l'élaboration de véritables projets novateurs. L'avant-garde se situe toujours dans une part de risque. Faire confiance, entre autres, à la jeunesse désireuse de changement peut, de manière beaucoup*

*plus marquée, mener à un véritable pas avant-gardiste tout en représentant ce risque, j'en conviens. »*

1145 Bon, fin de la citation. Ça, je le pense toujours. Je me suis dit : ça ne sert à rien de réécrire quelque chose, j'ai déjà tout dit.

1150 Puis parlant de ce risque-là, admettons que nos élus décideraient – je parle élus autant provincial que municipal, tous les élus –, si les gens au pouvoir, ils décidaient dans le fond de faire confiance un peu aussi à l'ensemble des citoyens qui les ont élus, qui leur ont fait confiance, dans le fond, il y aurait tellement moyen de penser autrement pour développer les choses que de juste saisir les opportunités qui sont là.

1155 Je ne veux pas dire que les promoteurs actuels sont des gens mal intentionnés puis qui penchent dans la malversation ou quoi que ce soit, je ne veux pas dire ça. Mais quand on voit tout ce qui se passe, la Commission Charbonneau, je veux dire, ça devient évident à un moment donné, tu te dis : oui, bien, il y a une opportunité là, mais je pourrais peut-être faire autrement, parce que ce n'est sûrement pas quelque chose de si propre que l'énergie hydraulique, ces moyens de financement là.

1160 Il me semble que tu te dis : regarde, j'ai des gens avec moi, on peut faire de quoi, on pourrait faire autrement, je pourrais écouter mes citoyens, mes citoyennes, on pourrait se faire un plan ensemble, on pourrait faire d'autre chose, tu sais, que ça soit l'efficacité énergétique, on en a parlé, admettons qu'on parle vraiment d'énergie, mais...

1165 Puis, tu sais, au niveau touristique, au niveau développement économique et tout, je veux dire, il y a plein de gens qui ont des choses à dire, mais qui le disent à leur télé, dans leur salon en écoutant les nouvelles. Ça fait que c'est à peu près ça que je me dis.

1170 Puis en conclusion, je vous dirais que même si vous n'avez pas ce pouvoir-là, il faut qu'on arrête tout ce mauvais cirque-là immédiatement. Il y a toute la politique énergétique actuelle qui est déficiente, selon moi, puis bon, je me suis fait une phrase qui me résumait vraiment, qu'est-ce que moi j'en vois dans son ensemble, de ce Programme de minicentrales là.

1175 C'est que, dans le fond, le Programme de minicentrales, pour moi, ce n'est rien de plus qu'une opportunité de subvention régionale ou quoi que ce soit. C'est ça, dans le fond. Le Programme des minicentrales, c'est une opportunité de subvention, mais qui est déficitaire pour l'État puis qui se fait en échange de contrats donnés aux expertises de génie-conseil. C'est ça, la condition.

1180 Si nos élus voulaient développer le même genre de projet, mais dans l'efficacité énergétique, je ne suis pas sûre qu'ils pourraient vendre leurs kilowattheures économisés

comme ça à Hydro-Québec, là. C'est vraiment en échange de contrats pour les experts en génie-Conseil que la subvention est disponible. Puis, pour moi, en d'autres mots, c'est juste une enveloppe brune déguisée, ça.

1185

C'est ce que j'avais à dire, je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1190

Alors, merci de votre présentation, Madame Paris-Tanguay.

**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY :**

Merci.

1195

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Gendron, est-ce que vous avez des questions?

1200

**LA COMMISSAIRE :**

Peut-être juste une précision, parce que vous parliez d'idées de projets, est-ce que vous en avez, vous, des idées qui permettraient de dynamiser la région, par exemple?

1205

**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY :**

Écoutez Madame, moi, ça fait... attends, je suis revenue dans la région en 2006, j'étais partie pendant une couple d'années pour aller voir qu'est-ce que ça avait l'air ailleurs et tout, comme la plupart des gens quand ils atteignent l'âge un petit peu plus avancé qu'ado, puis je suis revenue en 2006, finalement. Puis depuis ce temps-là, moi, je n'ai pas arrêté d'essayer de faire des choses.

1210

Dans le concret, j'ai ouvert une petite entreprise qui a malheureusement dû fermer par manque de soutien, que ça soit financier ou de l'entourage, pas de l'entourage, mais de la communauté, on va le dire. Écoute, je travaille dans le communautaire, j'essaie d'aider des gens, par les arts et la culture, à reprendre leur vie, c'est-à-dire à se réaligner sur le niveau socioprofessionnel. J'ai essayé de démarrer... regarde, la liste est longue.

1215

Quand on a essayé de faire avorter le projet de Val-Jalbert, puis que finalement tous les autres ont été annulés sauf lui? À ce stade-là, on avait, je dirais, quoi, 300 pages d'écrits, d'arguments incluant des alternatives. On a monté un plan de développement récréotouristique

1220



du site avec des chiffres et tout. Mais nos chiffres à nous, ils ne sont jamais aussi bons que les chiffres de ceux qui sont payés pour les faire.

1225

Tu peux faire dire n'importe quoi à des chiffres. Le plan d'affaires pour le développement régional, ça ne se fait pas avec des directeurs de généraux d'instance et tout ça, ça peut se faire avec, conjointement, mais ça se fait avec les gens inspirés de la place, aussi. Puis les touristes, comme je l'ai toujours radoté, les touristes, ils ne veulent pas nécessairement visiter des sites propres avec du béton.

1230

Je veux dire, tu vas en Gaspésie, tu vas partout, les sites naturels sont aménagés avec juste un petit sentier, même pas de plateforme en bois puis il y a des pancartes, c'est écrit : ne marchez pas à côté du sentier pour ne pas écraser les plantes, puis c'est super, je veux dire, c'est rustique.

1235

Mais ici, on dirait qu'il y a un... le paradigme, la vision de développement ici, on dirait qu'elle a comme horreur un peu de tout ce qui est un peu rustique ou charmant, mais dans son caractère naturel, je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

1240

Tout ce qui se fait de développement, partout, surtout à Roberval, c'est toujours en béton, c'est toujours carré. Bon, nous, on avait une terrasse, quand j'avais encore ma petite entreprise, on avait une petite terrasse, on s'est fait dire que notre terrasse était trop rustique pour la laisser là quatre saisons. On voulait l'isoler, mettre des brûleurs en dedans pour que les gens, quand ils reviennent du village sur glace, viennent prendre un chocolat chaud puis pouvoir garder le bas de leur habit de neige sans être gênés, tout ça. C'est agréable, il y en a partout en ville de ça. Bien non, notre terrasse était trop rustique parce qu'elle était en bois puis qu'elle n'était pas en petit auvent, en plastique avec des lignes vertes et blanches, comme tout le monde, puis...

1245

1250

Tu sais, je veux dire, regarde, des idées de développement, il y en a, il y en a. Je vais vous en nommer même des petits : il y a le jardin des Ursulines à Roberval qui n'arrive pas à vivre vraiment. Tout l'argent s'en va à la marina avec la Capitainerie à quatre millions de dollars (4 M\$) et tout le kit.

1255

Ça fait dix (10) ans que je leur dis : « Mettez trois jeux d'eau au jardin des Ursulines », des jeux d'eau avec une slabe de béton, les enfants ne peuvent pas se noyer, on s'entend, ce n'est pas une barboteuse. Mais ils ne les ont pas faits, puis là, il y a des rumeurs qu'ils vont les mettre à la marina.

1260

Qu'est-ce que j'ai comme idée pour développer la région, moi, j'en ai. Si on pouvait s'asseoir une soirée de temps, on en ferait sûrement une liste de soixante mille (60 000), puis si on faisait une vraie consultation de la population, peut-être en valorisant les idées des gens aussi, bien, on se rendrait compte que – puis ça, c'est à la grandeur de la province – on se

rendrait compte que dans le fond, le Québec, il n'a vraiment pas la face qu'il devrait avoir en ce moment, si on consultait vraiment les gens.

1265

Il y a une gang de citoyens qui ont décidé qu'ils voulaient sauver le vieux Couvent des Ursulines à Roberval, qu'il y a eu un feu dedans. Puis là, bien ça parlait de le démolir ou de le vendre à des promoteurs privés qui vont faire quoi encore, des condos, puis peut-être couper l'accès au lac, qui est un des seuls accès au lac qu'il reste dans le centre-ville?

1270

Les citoyens, ils voulaient, eux autres, monter un plan de restauration, quand même que ça coûte des millions à restaurer un bâtiment aux normes, bien, ils se sont fait récupérer, foutre dehors. Il y a un nouveau comité qui a été fabriqué par le maire, entre autres, puis ce n'est plus les citoyens qui étaient là au départ qui sont rendus sur le comité, c'est tout du monde d'affaires, du monde de... puis là, c'est rendu ça, le comité. Qu'est-ce que tu veux qui arrive avec ça? Il n'arrivera rien. Il va arriver que ça va coûter trop cher puis on va préférer investir des millions dans des minicentrales, parce qu'on signe un contrat de vingt (20) ans. C'est toujours ça qui arrive.

1275

Des programmes comme ça de minicentrales, il y en a plein d'autres, des initiatives comme ça. Ça ne devrait pas exister, ça devrait être aboli, puis il devrait y avoir des mesures d'encouragement, des idées de développement, on va dire, spécifiques à chaque région.

1280

Quand tu vas en touriste, là, qu'est-ce que tu veux voir? Tu veux t'imprégner de l'endroit où est-ce que tu vas. Je vais en Gaspésie, je veux que ça soit la Gaspésie. Je vais au Lac-Saint-Jean, je veux que ça soit le Lac-Saint-Jean. C'est comme ça, les touristes. Ils peuvent bien dire que la centrale va attirer les touristes, peut-être qu'avec le tollé médiatique qu'on a fait, ça leur a fait de la pub, tant mieux. On ne voulait pas leur nuire, tant mieux si c'est ça que ça donne.

1285

Mais c'est ça. Des idées, moi, je n'ai pas un plan à vous proposer aujourd'hui, là. Ça a déjà été fait, c'est fait, je vais continuer de le faire, mais moi, j'étais là ici aujourd'hui, dans le fond, pour souligner l'absurdité de ça. Souligner l'absurdité d'en être à faire un BAPE pour la Onzième Chute.

1290

Je vais dire comme un homme très sage de mon entourage : « C'est une pissette, ça. Ce n'est pas une place pour faire des barrages, c'est une pissette. » La Romaine c'est « big », puis c'est déjà sous observation que ce n'est pas nécessaire. Voyons!

1295

Vous allez faire des minicentrales. Je les comprends qu'ils veulent des subventions, je les comprends, je travaille dans le communautaire, moi aussi j'en ai besoin de subvention. Mais coline! Je n'en voudrais pas une qui risque d'être une enveloppe brune déguisée. J'aime mieux être plus pauvre puis ne pas la prendre puis avoir la conscience tranquille. C'est ça.

1300

**LE PRÉSIDENT :**

1305

Alors, je vous remercie beaucoup de vous être déplacée.

**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY :**

1310

Bien, je vous remercie de m'avoir laissé finir aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

1315

Pour venir vous livrer votre opinion.

**Mme MARIE-CLAUDE PARIS-TANGUAY :**

Oui, merci.

1320

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Tanguay.

1325

---

**M. MICHEL PERREULT**

**LE PRÉSIDENT :**

1330

Alors j'inviterais maintenant le représentant de la municipalité de Girardville, s'il vous plaît.  
Alors, bonjour Monsieur Perreault.

**M. MICHEL PERREULT :**

1335

Bonjour, Monsieur le commissaire, bonjour Madame.

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Alors nous vous écoutons.

**M. MICHEL PERREULT :**

Présentation.

1345

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors merci de votre présentation, Monsieur Perreault. Madame Gendron?

1350

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Merci. Vous évoquez le fonds qui permettra donc de soutenir certains projets, dont vous nous avez fait une liste en termes de possibilités, est-ce que vous pouvez peut-être nous dire où vous en êtes par rapport à la création du fonds? Est-ce que ça sera une entité distincte? Est-ce qu'il y aura une reddition de comptes? Comment est-ce qu'il sera géré, et cetera?

1355

**M. MICHEL PERREULT :**

Non. Ce qui est prévu, c'est un fonds style le Fonds des ressources de la MRC, mais à même la municipalité. Ça ne sera pas une entité différente.

1360

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, vous avez une stratégie différente que Notre-Dame-de-Lorette?

1365

**M. MICHEL PERREULT :**

Oui, oui. Parce que nous, on bénéficie déjà d'un Comité de développement qui s'occupe de certaines choses dans la municipalité, mais le fonds, avec les revenus générés par la minicentrale, va être géré à l'intérieur de la municipalité. Ça va fonctionner, il va y avoir le côté social, récréotouristique, économique; il va y avoir un peu des grilles d'évaluation, mais adaptées à la municipalité et non à une MRC, pour redistribuer l'argent ou faire des investissements nécessaires.

1370

1375

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, les éventuels revenus que vous allez gérer vont apparaître, vont être aux fonds consolidés, en quelque sorte, de la municipalité, vont apparaître au bilan financier.

1380

**M. MICHEL PERREULT :**

Oui, ça va être dans la reddition de comptes de la municipalité, sous le rapport financier de la municipalité.

1385

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Perreault.

1390

**M. MICHEL PERREault :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1395

Autre question, Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

1400

Oui. Pourquoi est-ce que vous n'avez pas les mêmes contraintes que l'autre municipalité? Puisque l'autre municipalité nous expliquait qu'ils ne pouvaient pas subventionner les projets et qu'ils étaient obligés de faire une société distincte. Donc, je ne comprends pas pourquoi dans votre cas, ce n'est pas...

1405

**M. MICHEL PERREault :**

1410

O.K. La municipalité, ce que Daniel disait hier, c'est juste du côté économique, si on veut aider des entreprises privées. Puis d'après ce que nous autres on lit, sur la Loi et les compétences municipales, une municipalité a maintenant le droit d'investir dans une entreprise privée jusqu'à concurrence de mille dollars (1 000 \$) par exercice financier... de cent mille dollars (100 000 \$), excusez, par exercice financier.

**LA COMMISSAIRE :**

1415

Donc, la contrainte qui nous a été présentée hier n'est pas vraiment applicable, c'est ce que je comprends?

**M. MICHEL PERREault :**

1420

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

1425

On se retrouve devant deux interprétations?

**M. MICHEL PERREULT :**

1430 Nous, on a demandé un avis juridique sur la Loi sur les compétences municipales pour nous confirmer qu'on pouvait le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

1435 D'accord. Alors, c'est tout Monsieur Perreault. Merci beaucoup pour votre présentation, d'avoir répondu aux questions de la Commission.

**M. MICHEL PERREULT :**

1440 Merci à vous.

---

**M. DANIEL TREMBLAY**

**LE PRÉSIDENT :**

1445 Alors, j'inviterais maintenant la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 à venir présenter son mémoire, s'il vous plait. Alors, bonjour. Pour les besoins de la transcription, ce serait possible pour vous de vous présenter?

**M. DANIEL TREMBLAY :**

1450 Bonjour. Oui, Daniel Tremblay, directeur régional de l'Association des camionneurs en vrac de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**LE PRÉSIDENT :**

1455 Alors, nous vous écoutons.

**M. DANIEL TREMBLAY :**

1460 Merci beaucoup de nous avoir reçus ici à Girardville.

1465 La Corporation des camionneurs en vrac représente trois cent trente (330) camionneurs artisans, transporteurs de matières de vrac, dont on en a quatre-vingts (80) qui sont résidents dans la MRC Domaine-du-Roy.

1470 Nous autres, on ne vous vache pas qu'avec l'année 2013-2014, que ça a été des années économiques très décevantes pour le camionnage dans notre région, on espère que tous les projets d'envergure se réalisent, dont les Onze chutes dans le secteur d'ici.

1475 Par le passé, à chaque fois qu'on a eu la participation avec la réalisation de projets similaires à celui-ci, comme ça soit la Manouane, Péribonka 4, même on est monté aux monts Otish, on est en train de faire Rivière-du-Moulin puis ainsi de suite, le camionnage en vrac a toujours participé activement à ces réalisations, à ces gros projets-là. Que ça soit une minicentrale, une grosse centrale, nous autres, le camionnage en vrac, on prône le développement et la réalisation de ces projets-là.

1480 Comme je vous disais, comme c'est marqué dans le mémoire, on a des clauses qui privilégient le camionnage en vrac, comme avec le ministère des Transports et Hydro-Québec.

1485 Dans le cas ici, c'est un promoteur. Ce qu'on demande, nous autres, avec le promoteur, c'est quand même que les argents soient réinvestis dans le milieu; que ça soit par le fractionnement du chantier, que ça soit par des, ils appellent ça des... comme Hydro-Québec, ils font des cotes de classement, là : plus les retombées économiques sont locales, meilleures les performances sont au niveau de l'économie régionale.

1490 Ça fait qu'en gros, en gros pour le camionnage en vrac, pour les quatre-vingts (80) membres de Domaine-du-Roy, nous autres, on prône la réalisation de ce projet-là puis on veut participer activement au projet, si le projet se réalise.

Je ne sais pas si vous avez des questions?

**LE PRÉSIDENT :**

1495 Oui. En fonction de votre demande, est-ce que vous pourriez nous donner des exemples de projets qui se sont réalisés puis qui ont fonctionné sous le même mode?

**M. DANIEL TREMBLAY :**

1500 Péribonka 4, à un moment donné, ça fait quand même une couple d'années, il fallait que le promoteur donne X pour cent de retombée économique dans la région pour avoir les bonis monétaires.

1505 La même affaire quand on était dans la MRC du Fjord puis MRC de Charlevoix pour le parc éolien de Rivière du Moulin.

La Manouane a fait la même chose.

1510

Nous autres, comme on dit, on a des clauses de transport qui privilégient le camionneur résident, pour avoir un retour d'investissement pour les gens du milieu. C'est à titre d'exemple, comme toutes les infrastructures routières avec le ministère des Transports, il y a cinquante pour cent (50 %) des transports qui sont attribués au camionnage en vrac local.

1515

Dans l'opportunité, admettons que ça serait un plus gros projet, il manquerait de camions, après les quatre-vingts (80) camionneurs du secteur ici, bien, nous autres, on va piger dans ceux-là d'Alma, Saint-Gédéon, ça fait qu'on donne toujours un service exemplaire.

1520

Un peu comme le déluge de 96, à titre d'exemple, il y a du monde de partout au Québec qui sont venus travailler ici pour réussir, excusez-moi le terme, à démerder un peu la situation.

Ça fait qu'on a un regroupement de quatre mille cinq cents (4 500) camionneurs au Québec, dont trois cent trente (330) dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont quatre-vingts (80) dans la MRC Domaine-du-Roy.

1525

Je ne sais pas si vous comprenez un petit peu le scénario de l'Association?

**LE PRÉSIDENT :**

1530

Très bien. Une coopérative de camionneurs, puis il y a un pool?

**M. DANIEL TREMBLAY :**

1535

Exact. Exact, puis nous autres, de la manière que ça fonctionne, pour que ça soit le plus équitable possible et non l'histoire des enveloppes brunes, nous autres on est sous la surveillance de la Commission des transports du Québec. Ça fait que le camionneur qui a moins gagné dans la journée, c'est le premier appelé, aller au deuxième qui a le moins gagné. Ça fait que c'est toujours en alternance, de notre Association : celui-là qui a le moins travaillé est le premier à partir.

1540

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Gendron?

1545

**LA COMMISSAIRE :**

Oui merci. Est-ce que vous anticipez des retombées au-delà des phases de construction?



1550

**M. DANIEL TREMBLAY :**

1555

Bien, nous autres, les retombées, c'est journalier. Si le promoteur a besoin de tant de camions, il ne faut pas se mettre la tête dans le sable qu'asteure avec la présence de camions hors route, les gros mastodontes qui amènent des quarante (40), cinquante (50), soixante (60) tonnes, on sait que le promoteur n'a pas le choix d'utiliser ces camions-là.

1560

Souvent, nous autres, on va être appelés à faire des travaux de moins grosse envergure, que ça soit de l'empierrement ou que ça soit juste du transport de gravier ou de sable.

1565

Nous autres, de la manière qu'on calcule ça, c'est vraiment journalier. S'il a besoin de dix (10) camions, on y va dix (10) camions de 8 h le matin à 5 h le soir.

1570

On est capable, en fin d'année ou en fin de projet, sortir : bon, nous autres, on a généré un profit pour l'Association des camionneurs de X milliers de dollars avec ce projet-là. On le divise, mettons, par nos quatre-vingts (80) membres. Nos quatre-vingts (80) membres vont dire : bien, moi, cette job-là m'a fait gagner ma vie, fait vivre ma famille pour X mille dollars.

**LE PRÉSIDENT :**

1575

C'est bien. Merci beaucoup d'être venu à la commission présenter votre opinion.

**M. DANIEL TREMBLAY :**

1580

Oui, dernière minute en plus.

**LE PRÉSIDENT :**

1585

Merci.

---

1590

**RECTIFICATION  
M. DENIS TAILLON**

**LE PRÉSIDENT :**

1595

Alors tel que le prévoit notre procédure, il y a toujours le droit de rectification qui est possible.

1600

Alors, monsieur Denis Taillon, à titre de promoteur, aurait une rectification à faire. Donc Monsieur Taillon, évidemment on parle sur les faits.

**M. DENIS TAILLON :**

1605

Effectivement. Tout à l'heure, vous avez eu la présentation des gens de la Corporation du village de Val-Jalbert, et j'ai cru déceler de votre part une, je dirais, une incompréhension des comités de suivi qui ont été mis en place. Parce qu'effectivement, il y a deux comités de suivi et non pas un : il y a un comité de suivi plus général qui s'occupe de toute la question des certificats, des autorisations, des mesures d'atténuation et ainsi de suite, que madame Gagnon vous a expliquées hier soir, et il y a aussi un comité plus restreint qui établit une relation entre la Corporation de Val-Jalbert et le promoteur, mais pour les fins propres de ce qui se passe sur le site de Val-Jalbert et de l'interface qu'il y avait entre la construction et les opérations touristiques.

1610

1615

Donc, c'est une relation beaucoup plus, qui traitait de choses beaucoup plus, je dirais, chirurgicales, alors que le comité de suivi dont madame Gagnon a évoqué hier est beaucoup plus large, regarde de façon plus globale le projet.

1620

Donc, pour éviter toute confusion, je croyais important de vous signaler qu'il y avait effectivement deux comités de suivi.

**LE PRÉSIDENT :**

1625

Merci de cette précision, Monsieur Taillon.

1630

## MOT DE LA FIN

### LE PRÉSIDENT :

1635 Alors, c'est ce qui met fin à la séance d'aujourd'hui et c'est ce qui conclut aussi la deuxième partie de l'audience publique.

1640 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de consultation ainsi que sur le site Web du Bureau d'audiences publiques. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du Bureau d'audiences.

1645 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront toujours jusqu'au 25 février prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

1650 Nous vous rappelons que ce droit de rectification porte sur les faits et non pas sur les opinions émises.

1655 Alors, la Commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 11 mai prochain.

1660 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique et également via webdiffusion de l'audience.

1665 Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

1670 Alors, nous vous remercions de votre attention et nous vous souhaitons une bonne journée. Merci.

### AJOURNEMENT

---

1675 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon  
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle  
des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1680 ET J'AI SIGNÉ :

---

Yolande Teasdale, s.o.b.